

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Benoit BARUT

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Laure DEPRETTO

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Pierre-Alain CALTOT

Maître de Conférences

- Mme Laélia VERON

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2025



ERIC BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Benoit BARUT

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Nicolas LOMBART

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Pierre-Alain CALTOT
- Mme Chloé MORILLE
- Mme Lucie TAIEB
- Mme Cyrielle GIROT
- Mme Manon ROY

Maître de Conférences
Maître de Conférences
Professeure des Universités
Contrat doctoral universitaire langues
Contrat doctoral universitaire langues

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025


Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Aude DERUELLE

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- Mme Stéphanie LOUBERE

Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. Benoit BARUT

Maître de Conférences

- Mme Chloé MORILLE

Maître de Conférences

- M. Pierre-Alain CALTOT

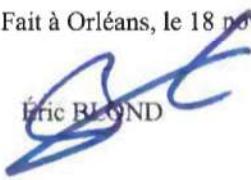
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025

Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Laure DEPRETTO

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Nicolas LOMBART

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Pierre-Alain CALTOT

Maître de Conférences

- Mme Chloé MORILLE

Maître de Conférences

- Mme Gabriele RIBEMONT

Professeure des Universités

- Mme Lucie TAJEB

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 18 novembre 2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme Gabriele RIBEMONT **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- Mme Laure DEPRETTO **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|---|
| - Mme Lucie TAIEB | Professeure des Universités |
| - M. Philippe HAUGEARD | Professeur des Universités |
| - M. Benoit BARUT | Maître de Conférences |
| - Mme Chloé MORILLE | Maître de Conférences |
| - M. Pierre-Alain CALTOT | Maître de Conférences |
| - Mme Laélia VERON | Maître de Conférences |
| - Mme Cyrielle GIROT | Contrat doctoral universitaire langues |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10 décembre 2025

Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Philippe HAUGEARD**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- Mme Stéphanie LOUBERE

Professeure des Universités

Membres du jury :

- Mme Aude DERUELLE

Professeure des Universités

- M. Benoit BARUT

Maître de Conférences

- M. Pierre-Alain CALTOT

Maître de Conférences

- Mme Laélia VERON

Maître de Conférences

- Mme Laure DEPRETTO

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le *16/12/25*

Éric BLONDE



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **licence mention Lettres** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Philippe HAUGEARD

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- Mme Gabriele RIBEMONT

Professeure des Universités

Membres du jury :

- Mme Aude DERUELLE
- Mme Laure DEPRETTO
- M. Benoit BARUT
- M. Pierre-Alain CALTOT
- Mme Stéphanie LOUBERE
- Mme Chloé MORILLE
- Mme Laélia VERON
- Mme Lucie TAIEB
- Mme Cyrielle GIROT

Professeure des Universités
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Professeure des Universités
Maître de Conférences
Maître de Conférences
Professeure des Universités
Contrat doctoral universitaire langues

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence mention Lettres**, est constitué comme suit :

- M. Benoît BARUT
- Mme Chloé MORILLE
- M. Pierre-Alain CALTOT
- Mme Laure DEPRETTO

Directeur du département de Lettres, Maître de conférences
Directrice des études (Lettres), Maître de conférences
Maître de conférences
Maître de conférences, Directrice du Master MEEF 2nd degré
Lettres

- Mme Aude DERUELLE	Professeure des universités
- M. Philippe HAUGEARD	Professeur des universités
- M. Nicolas LOMBART	Maître de conférences
- Mme Stéphanie LOUBERE	Professeure des universités, Directrice du Master Lettres
- Mme Gabriele RIBEMONT	Professeure des universités
- Mme Laélia VERON	Maître de conférences
- Mme Lucie TAIEB	Professeure des universités
- Mme Manon ROY	Contrat doctoral
- Mme Cyrielle GIROT	Contrat doctoral
- M. Sylvain BIGOT	BIATSS, Service des études et de la scolarité
- Mme Delphine RICHET	BIATSS, Service des études et de la scolarité
- Mme Pascale SOLON	BIATSS, Responsable de la BU LLSH
- Mme Tanya PIERRE-MARIE	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres première année
- M. Gabriel PILOT	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres première année
- M. Mathis BOURBON	Représentant des étudiant.e.s, licence Lettres deuxième année
- Mme Marie DARRAS	Représentant des étudiant.e.s, licence Lettres deuxième année
- Mme Elisa DAUDIER	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres troisième année
- Mme Noémie GOUVEIA	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres troisième année
- Mme Kassandre MESSE-BOUAKAZ	Représentante des étudiant.e.s, licence Lettres troisième année
- Mme Mahélys Jeronimo	Représentante des étudiant.e.s, Master Lettres parcours Création littéraire, première année
- Mme Syrine CHABAANE	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, première année
- M. Ronan BARTH	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, première année
- Mme Marine CLOUZEAU	Représentante des étudiant.e.s, Master Lettres parcours Recherche, première année
- Mme Léa ADAN	Représentante des étudiant.e.s, Master Lettres parcours Recherche, deuxième année
- Mme Manon GARNIER	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, deuxième année
- Mme Inès COULIOU	Représentante des étudiant.e.s, Master MEEF 2nd degré Lettres, deuxième année
- Mme Lisa Michaud	Représentante des étudiant.e.s, Master Lettres parcours Création littéraire, deuxième année

Fait à Orléans, le 10 décembre 2025

Éric BLOND